

BMO Groupe financier

Index Global Reporting Initiative (GRI) 2023

La **Global Reporting Initiative (GRI)** est une organisation internationale indépendante qui fournit des normes pour la production de rapports sur la durabilité – les normes de rapports sur la durabilité de la GRI (normes de la GRI). Les normes de la GRI sont destinées à l'usage des organisations qui rendent compte des impacts économiques, environnementaux et sociaux.

L'index GRI 2023 de BMO utilise la GRI 1 : Foundation 2021, les normes universelles (2021), les normes thématiques (2016) et les divulgations sectorielles du Supplément sectoriel « Services financiers » (2014)¹ des normes G4 de la GRI, s'il y a lieu. Nos rapports comprennent des références à d'autres documents publiés où l'information peut être trouvée, et couvrent l'exercice clos le 31 octobre 2023. BMO prépare des divulgations conformément au cadre de la GRI depuis 2008².

Légende

[RA - Rapport annuel aux actionnaires 2023 de BMO Groupe financier](#)

[Rapport climatique - Rapport climatique 2023](#)

[Sommaire des données - Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2023](#)

[Circulaire de sollicitation de procurations \(CSP\) - Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction](#)

[SASB - Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2023](#)

[Rapport de durabilité - Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023](#)

¹ Nous surveillons le processus relatif au Sector Standards Project for Financial Services.

² Cet index GRI comprend des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité ou y renvoie, dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques, qui peuvent ne pas être, et qui ne sont pas tenues d'être, incorporées dans nos divulgations obligatoires, dans lesquelles nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.



| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|--|---|
| GRI 2 : Déclarations générales | | |
| L'organisation et ses pratiques en matière de production de rapports | | |
| 2-1 | Renseignements sur l'organisation | <p>La Banque de Montréal regroupe l'ensemble des sociétés membres de l'organisation sous la marque BMO Groupe financier. Dans le cadre du présent rapport, les appellations BMO et BMO Groupe financier désignent la Banque de Montréal et ses filiales.</p> <p>Le siège social de BMO est situé au 129, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, et les bureaux de la haute direction sont situés au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1.</p> <p>À moins d'indication contraire, les sujets dont il est question dans le Rapport de durabilité 2023 portent sur les activités de toute l'organisation. Se reporter à la page 6 du Rapport de durabilité (Ce que nous sommes).</p> <p>La Banque de Montréal est une banque à charte en vertu de la <i>Loi sur les banques</i> (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Ses actions ordinaires sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York et sont détenues par un vaste bassin de particuliers et d'investisseurs institutionnels.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 22 (À propos de BMO), à la page 150 (note 1 : Normes de présentation), à la page 211 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) et à la page 213 (note 26 : Principales filiales) du RA.</p> |
| 2-2 | Entités incluses dans les rapports de durabilité de l'organisation | Pour obtenir des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales, se reporter à la page 213 (note 26 : Principales filiales) du RA. |
| 2-3 | Période visée par le rapport, fréquence du rapport et ressource à laquelle s'adresser pour tout renseignement sur le rapport | <p>Le Rapport de durabilité 2023 de BMO couvre l'exercice 2023 (du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023). Nous publions les rapports chaque année.</p> <p>Le Rapport de durabilité 2023 de BMO a été publié en mars 2024.</p> <p>Si vous avez des questions au sujet du rapport ou des renseignements déclarés, envoyez un courriel à l'adresse sustainability@bmo.com.</p> |
| 2-4 | Retraitement de l'information | <p>L'information suivante a été retraitée dans le Rapport de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisateurs actifs des services numériques – les résultats pour 2021 et 2022 ont été retraités pour refléter une reclassification des données. • Capital investi pour le financement de logements abordables et accessibles – les résultats de cette mesure en 2022 ont été retraités pour tenir compte d'une mise à jour de la méthodologie et assurer une comparaison exacte des données au fil du temps. • Capital pour les clients qui cherchent à obtenir des résultats durables – les résultats de cette mesure de 2019 à 2022 ont été retraités pour tenir compte d'une mise à jour de notre définition des résultats durables. |
| 2-5 | Validation externe | Se reporter à la page 93 (Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., certificateur tiers de la Banque de Montréal) du Rapport de durabilité. |
| Activités et travailleurs | | |
| 2-6 | Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires | <p>Se reporter à la page 6 (Ce que nous sommes) du Rapport de durabilité.</p> <p>Nos activités sont réparties entre trois groupes d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires Particuliers et Entreprises • BMO Gestion de patrimoine • BMO Marchés des capitaux <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 22 (À propos de BMO) et à la page 211 (note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique) du RA.</p> <p>Au cours de l'exercice 2023, nous avons acheté pour à peu près 8,74 milliards de dollars de biens et de services en Amérique du Nord, auprès de quelque 9 317 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 5,06 milliards au Canada et environ 3,68 milliards aux États-Unis.</p> |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|---|
| GRI 2 : Déclarations générales (suite) | | |
| Activités et travailleurs (suite) | | |
| 2-7 | Employés | <p>Se reporter à la page 99 (Employés et emplacements) du Rapport de durabilité pour connaître le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel par région ainsi que le nombre de personnes ayant une relation d'emploi avec BMO, peu importe le type d'emploi.</p> <p>Se reporter à la page 8 (Diversité, équité et inclusion) du Sommaire des données. Ces renseignements comprennent une répartition de l'effectif selon le sexe et reflètent le nombre d'employés en équivalent temps plein, soit les employés de BMO à temps plein et à temps partiel, et les rajustements pour tenir compte des heures supplémentaires.</p> <p>La ventilation du nombre d'employés sans heures de travail garanties, selon le sexe et par région, n'est pas divulguée.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 127 (Autres renseignements statistiques) du RA.</p> |
| 2-8 | Travailleurs qui ne sont pas des employés | <p>Non indiqué.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p> |
| Gouvernance | | |
| 2-9 | Structure et composition de la gouvernance | <p>Pour en savoir plus sur la surveillance des enjeux liés à la durabilité par le Conseil d'administration de BMO, consulter la page 71 (Gouvernance) du Rapport de durabilité. Par ailleurs, les chartes des comités du Conseil d'administration sont accessibles sur notre site Web sous les rubriques Gouvernance et Comités du Conseil.</p> <p>Voir la rubrique Conseil d'administration sur notre site Web.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 11 (Surveillance par le Conseil d'administration) du Rapport climatique, à la page 14 (Gouvernance) du Sommaire des données et aux pages 10 à 41 (À propos des administrateurs désignés et Gouvernance) de la CSP.</p> |
| 2-10 | Mise en candidature et sélection des membres de la plus haute instance de gouvernance | <p>Consulter la charte de notre Comité de gouvernance et de mise en candidature, les Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et la politique sur la diversité du Conseil d'administration de BMO sur notre site Web.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 10 (Administrateurs) et à la page 29 (Grille des compétences) de la CSP.</p> |
| 2-11 | Président de la plus haute instance de gouvernance | <p>Le président du Conseil d'administration n'est pas un membre de la haute direction.</p> |
| 2-12 | Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des répercussions | <p>La responsabilité de la surveillance de la durabilité fait partie du mandat du Conseil d'administration et de ses comités.</p> <p>Se reporter à la page 21 (Échanges avec les tiers) et à la page 72 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité, ainsi qu'à la page 11 (Surveillance par le Conseil d'administration) et à la page 13 (Rôle des dirigeants) du Rapport climatique. Consulter notre Politique d'engagement des actionnaires.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 78 (Cadre de gestion globale des risques) et la page 115 (Risque de stratégie) du RA.</p> |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|---|
| GRI 2 : Déclarations générales (suite) | | |
| Gouvernance (suite) | | |
| 2-13 | Délégation de la responsabilité de la gestion des répercussions | <p>Le conseiller général de BMO, qui relève du chef de la direction, est le promoteur de la durabilité au sein du Comité de direction. Il est responsable de l'exposition de BMO au risque juridique et réglementaire et au risque de réputation, ainsi que de la conduite des affaires et de l'éthique, de l'approvisionnement et de la durabilité, y compris les changements climatiques.</p> <p>Le Comité de direction ESG, présidé par le conseiller général, assure la supervision et le leadership de notre stratégie de durabilité, y compris notre ambition climatique. Il peut ainsi coordonner, à l'échelle de l'organisation, notre expertise en matière climatologique, nos évaluations des risques et notre stratégie de commercialisation, ce qui permet d'adopter une approche agile suivant de près le marché, à l'égard des risques et occasions. Le chef de la durabilité de BMO agit comme secrétaire du Comité de direction ESG. De plus, BMO peut compter sur un Conseil de la durabilité, qui est un forum de leadership servant à discuter de nos efforts en matière de durabilité. Les comités directeurs et les forums formés de membres de la haute direction supervisent et soutiennent une approche de gouvernance en matière de durabilité coordonnée à l'échelle de l'organisation. Il s'agit, entre autres, du Comité de communication de l'information, du Comité de gestion des risques, du Comité de gestion du risque de réputation, du Comité des affaires réglementaires de l'organisation, du Comité de placement de fonds d'investissement d'impact et du Comité de placement de BMO Gestion mondiale d'actifs. D'autres comités, forums et groupes de travail sont mis sur pied, au besoin, afin d'améliorer notre gestion des risques et des occasions liés à la durabilité et aux changements climatiques et d'harmoniser notre approche à l'échelle de l'organisation.</p> <p>Le chef de la durabilité de BMO relève du conseiller général et dirige le Bureau de la durabilité, qui comprend l'Institut pour le climat de BMO. Le Bureau de la durabilité collabore avec des partenaires à l'échelle de la Banque pour tirer parti des occasions liées aux changements climatiques et gérer les risques. Il soutient le mandat du conseiller général et dirige l'élaboration de stratégies liées à la durabilité et aux changements climatiques, les initiatives à l'échelle de la Banque en matière de risque environnemental et social en partenariat avec la Gestion globale des risques et du portefeuille et d'autres parties prenantes, ainsi que la stratégie de commercialisation en matière de changements climatiques avec l'équipe Stratégies de l'organisation et transformation globale. De plus, le Bureau de la durabilité dirige la communication de l'information liée à la durabilité et la stratégie de durabilité opérationnelle et soutient les Finances dans les relations avec les investisseurs axées sur les facteurs ESG, ainsi que la Trésorerie et l'équipe Finance durable dans notre approche en matière de finance durable.</p> <p>Des renseignements sur notre rendement par rapport aux Principes pour une gestion bancaire responsable, ainsi que sur notre gouvernance efficace et notre culture de services bancaires responsables, sont présentés dans le document Principes pour une banque responsable 2023 – Modèle de rapport et d'autoévaluation.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 72 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et à la page 13 (Rôle des dirigeants) du Rapport climatique.</p> |
| 2-14 | Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la présentation des rapports de durabilité | <p>La surveillance de la durabilité par le Conseil d'administration est intégrée à la charte du Comité d'audit et de révision de notre Conseil d'administration. Le Comité rencontre régulièrement le chef de la durabilité et le conseiller général pour passer en revue les principaux enjeux liés à la durabilité, y compris les changements climatiques, et en discuter. En février 2024, le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration a approuvé notre Rapport de durabilité et notre Rapport climatique, qui ont également été mis à la disposition de l'ensemble des membres du Conseil.</p> <p>Se reporter à la page 72 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter aux pages 37 à 38 (Comité d'audit et de révision) et 21 (Durabilité) de la CSP et à la page 10 (Gouvernance) du Rapport climatique.</p> |
| 2-15 | Conflits d'intérêts | Se reporter à la page 19 (Code de conduite) de la CSP. |
| 2-16 | Communication des grands sujets de préoccupation | <p>Les grands sujets de préoccupation sont communiqués dans un rapport destiné au Conseil d'administration. Par exemple, les problèmes de non-conformité qui se posent sont soumis chaque trimestre au Comité d'audit et de révision.</p> <p>La nature et le nombre total de grands sujets de préoccupation ne sont pas divulgués.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p> |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|--|---|
| GRI 2 : Déclarations générales (suite) | | |
| Gouvernance (suite) | | |
| 2-17 | Compétences de la plus haute instance de gouvernance | <p>Les candidats aux postes d'administrateurs sont recrutés et évalués par BMO selon une grille de compétences qui inclut la compréhension des pratiques en matière de durabilité, ainsi que l'expérience dans ce domaine. Neuf de nos douze administrateurs indépendants actuels possèdent une telle expérience. Les membres du Conseil d'administration, nouveaux et actuels, reçoivent de la formation sur les questions liées à la durabilité.</p> <p>Voir la page 72 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 29 (Grille des compétences) de la CSP et la page 10 (Gouvernance) du Rapport climatique.</p> |
| 2-18 | Évaluation du rendement de la plus haute instance de gouvernance | <p>Le Comité de gouvernance et de mise en candidature du Conseil d'administration est chargé d'élaborer des principes et des lignes directrices en matière de gouvernance, de repérer des candidats et de recommander leur élection ou leur nomination au Conseil, de revoir le processus d'orientation des nouveaux administrateurs et d'évaluer le Conseil, ses comités et ses administrateurs. Le Comité est aussi chargé de surveiller et d'évaluer le processus d'évaluation du rendement et de l'efficacité du Conseil et de ses comités (dont l'autoévaluation du Comité concerné par la présente), ce qui peut comprendre le mandat du Conseil et la charte de chaque comité du Conseil.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature sur notre site Web.</p> |
| 2-19 | Politiques de rémunération | Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2023, voir la page 42 (Rémunération des dirigeants) de la CSP. |
| 2-20 | Processus de détermination de la rémunération | <p>Voir la page 49 (Conseils indépendants) de la CSP.</p> <p>Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2023, voir la page 42 (Rémunération des dirigeants) de la CSP.</p> |
| 2-21 | Ratio de rémunération totale annuelle | Notre rapport annuel et notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction contiennent les renseignements permettant aux actionnaires de calculer le rapport entre la rémunération du chef de la direction et la rémunération moyenne d'un employé en équivalent temps plein. |
| Stratégie, politiques et pratiques | | |
| 2-22 | Déclaration sur la stratégie de développement durable | Se reporter à la page 3 (Message du chef de la direction) et à la page 4 (Message de la conseillère générale et dirigeante promotrice, Durabilité) du Rapport de durabilité et à la page 3 (Message du chef de la durabilité) du Rapport climatique. |
| 2-23 | Engagements relatifs aux politiques | <p>Les engagements de BMO relatifs aux politiques sont accessibles sur notre site Web, y compris la Déclaration sur les droits de la personne de BMO et la Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.</p> <p>Pour connaître notre approche en matière de gestion des risques dans le cadre de nos activités de financement et d'octroi de crédit, voir la page 73 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 82 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité, à la page 116 (Risque environnemental et social) du RA et à la page 31 (Gestion du risque) du Rapport climatique.</p> |
| 2-24 | Intégration des engagements relatifs aux politiques | <p>Les engagements de BMO relatifs aux politiques sont accessibles sur notre site Web. Le processus d'intégration des engagements de BMO est présenté dans les documents.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 79 (Conduite des affaires) et à la page 82 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité.</p> |
| 2-25 | Processus pour corriger les répercussions négatives | Consulter la Déclaration sur les droits de la personne de BMO et le Code de conduite de BMO . |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|--|
| GRI 2 : Déclarations générales (suite) | | |
| Stratégie, politiques et pratiques (suite) | | |
| 2-26 | Mécanismes pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations | Se reporter à la page 79 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité. |
| 2-27 | Conformité aux lois et aux règlements | <p>BMO n'a payé aucune amende importante et n'a reçu aucune sanction pour non-conformité aux lois et règlements sur l'environnement concernant ses activités au cours de l'exercice 2023.</p> <p>La page 208 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires. BMO ne divulgue aucun montant total à l'égard des poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, si tant est qu'il y en ait.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p> |
| 2-28 | Adhésion à différentes associations | <p>BMO Groupe financier est membre des associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • American Bankers Association • Bank Policy Institute • Conseil canadien des affaires • Association des banquiers canadiens • Chambre de commerce du Canada • Coalition canadienne pour une bonne gouvernance • Échange canadien de menaces cybernétiques • Consumer Bankers Association • Finance Montréal • Illinois Bankers Association • Institute of International Bankers • Institute of International Finance • Institut des fonds d'investissement du Canada • International Swaps and Derivatives Association • Metropolitan Milwaukee Association of Commerce • Association pour l'investissement responsable (Canada) • Association canadienne des institutions financières en assurance • The Clearing House • Toronto Region Board of Trade • Wisconsin Bankers Association <p>La liste n'est pas exhaustive, car elle contient uniquement les noms d'associations dont la cotisation annuelle est égale ou supérieure à 50 000 \$ et payée par BMO Groupe financier ou BMO aux États-Unis.</p> |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|---|
| GRI 2 : Déclarations générales (suite) | | |
| Engagement des parties prenantes | | |
| 2-29 | Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes | Se reporter à la page 21 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité. |
| 2-30 | Conventions collectives | À l'heure actuelle, aucun groupe d'employés n'est visé par une convention collective. Pour connaître le point de vue de BMO sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, consulter notre site Web . |
| PERFORMANCE ÉCONOMIQUE | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 6 (Message du président du conseil), à la page 7 (Message du chef de la direction), à la page 4 (Performance financière) et à la page 145 (États financiers consolidés) du RA. |
| 201-1 | Valeur économique directe générée et distribuée | Se reporter à la page 8 (Engagements audacieux de BMO pour 2025), à la page 22 (Suivi de nos progrès – Valeur économique directe générée et distribuée) et aux pages 96 à 106 (Déclaration annuelle 2023 de la Banque de Montréal) du Rapport de durabilité. Se reporter également à la Déclaration sur les principes fiscaux de BMO . |
| 201-3 | Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes de retraite | Nous offrons un régime de retraite ou un régime d'épargne-retraite aux employés admissibles à l'échelle mondiale ou y contribuons. Se reporter à la page 62 (Rémunération globale) du Rapport de durabilité. |
| 201-4 | Soutien financier public | Aucun. |
| FS6 | Pourcentage du portefeuille par secteur d'activité, par région, par taille et par secteur | Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Inclusion financière – Petites entreprises) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 130 (Tableau 5 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle) du RA. |
| FS7 | Valeur monétaire des produits et des services conçus pour procurer un avantage social précis pour chaque secteur d'activité, ventilée par objet | Se reporter à la page 34 (Services bancaires équitables et accessibles) et à la page 35 (Nombre de clients qui reçoivent des services gratuits ou à frais réduits) du Rapport de durabilité. La valeur monétaire n'est pas divulguée. Motif de l'omission : contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle. |
| GRI 3 : Enjeux importants | | |
| 3-1 | Processus pour déterminer les enjeux importants | Se reporter à la page 20 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité. |
| 3-2 | Liste des enjeux importants | Se reporter à la page 20 (Déterminer nos enjeux de durabilité prioritaires) du Rapport de durabilité. Nous n'avons apporté aucun changement important à notre liste d'enjeux importants. |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|--|--|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ | | |
| Conduite des affaires | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 79 (Conduite des affaires) du Rapport de durabilité. |
| 412-2 | Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne | Chaque année, les employés de BMO sont tenus de suivre notre programme de formation Conformité éthique et réglementaire, qui comprend des cours sur le Code de conduite de BMO, l'accessibilité, les mesures de lutte antisubornation et anticorruption et de lutte contre le blanchiment d'argent, entre autres. Dans le cadre de ce programme, les employés doivent également attester qu'ils respectent le Code de conduite de BMO. En 2023, les employés de BMO ont également suivi les programmes d'apprentissage <i>Ujima : une introduction à l'expérience noire, Nisitohamowin (Perspectives autochtones), Sur la voie de l'alliance et Apprendre de nos différences</i> . Se reporter à la page 82 (Suivi de nos progrès – Droits de la personne) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 16 (Droits de la personne) du Sommaire des données. |
| Changements climatiques | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 48 (Changements climatiques) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 16 (Stratégie), à la page 31 (Gestion des risques) et à la page 41 (Mesures et cibles) du Rapport climatique. |
| 201-2 | Conséquences financières et autres risques et occasions attribuables aux changements climatiques | Voir ci-dessus. |
| 305-1 | Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1) | Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Efficience opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 6 (Efficience opérationnelle) du Sommaire des données. |
| 305-2 | Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 2) | Se reporter à la page 43 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) du Rapport climatique. |
| 305-3 | Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (champ d'application 3) | Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2023 . |
| 305-4 | Intensité des émissions de gaz à effet de serre | |
| 305-5 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre | |
| Incidence dans la collectivité | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 66 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. |
| 203-2 | Impacts économiques indirects importants | Se reporter à la page 66 (Incidence sur les collectivités) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité. |
| Protection du consommateur et transparence | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 87 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. |
| FS15 | Politiques en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers | Se reporter à la page 11 (FN-AC-270a.3) de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB. Pour en savoir plus, se reporter à la page 79 (Conduite des affaires) et à la page 87 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité. Code de conduite de BMO. Codes de conduite volontaires et engagements publics en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers, disponibles sur notre site Web . Ce que vous devez savoir à propos des ventes liées coercitives . |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|--|--|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite) | | |
| Gouvernance | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 71 (Gouvernance) du Rapport de durabilité. |
| 405-1 | Diversité des instances de gouvernance et des employés | Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Gouvernance), à la page 25 (Suivi de nos progrès – Diversité, équité et inclusion), à la page 57 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 71 (Gouvernance) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 8 (Diversité, équité et inclusion) et à la page 14 (Gouvernance) du Sommaire des données. |
| Expérience client | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 84 (Expérience client) du Rapport de durabilité. |
| Sécurité des données | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 76 (Sécurité des données) du Rapport de durabilité. |
| 418-1 | Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients | Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Sécurité des données) du Rapport de durabilité. |
| Diversité, équité et inclusion | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 57 (Diversité, équité et inclusion) du Rapport de durabilité. |
| 405-1 | Diversité des instances de gouvernance et des employés | Voir ci-dessus. |
| Notre proposition de valeur aux employés | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 60 (Notre proposition de valeur aux employés) du Rapport de durabilité. |
| 401-1 | Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel | Se reporter à la page 60 (Notre proposition de valeur aux employés) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 10 (Notre proposition de valeur aux employés) du Sommaire des données. Le taux de roulement du personnel total est fourni avec une répartition par région. Les taux de départs volontaires sont présentés par âge, par sexe, par culture et par ancienneté. |
| 401-2 | Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ni aux employés à temps partiel | Se reporter à la page 60 (Notre proposition de valeur aux employés) du Rapport de durabilité. |
| 403-2 | Types et taux d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail | Au cours de l'exercice 2023, les employés de BMO en Amérique du Nord ont consigné 107 554 jours de congé de maladie. Nous n'avons consigné aucun décès lié au travail au cours de l'exercice 2023. Nous n'avons pas réparti les jours de congé de maladie et les décès liés au travail par région ou par sexe. Motif de l'omission : sans objet. Explication : Nous ne percevons pas, entre nos employés de sexe masculin ou féminin, de différences importantes qui auraient un impact significatif sur le risque de blessures ou de maladie, et nous ne percevons pas non plus de différences importantes à l'échelle régionale. |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|--|--|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite) | | |
| Notre proposition de valeur aux employés (suite) | | |
| 404-1 | Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé | <p>Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Nombre moyen d'heures d'apprentissage par employé équivalent temps plein) et à la page 60 (Notre proposition de valeur aux employés) du Rapport de durabilité.</p> <p>Se reporter à la page 12 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données.</p> <p>La répartition du nombre moyen d'heures de formation par sexe ou par catégorie d'employé n'est pas indiquée.</p> <p>Motif de l'omission : sans objet (formation par sexe).</p> <p>Explication : Les investissements dans la formation sont destinés à l'ensemble du personnel de BMO (le sexe n'entre pas dans la détermination de la formation).</p> |
| 404-3 | Pourcentage d'employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement | <p>Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Employés ayant fait l'objet d'une évaluation annuelle du rendement) du Rapport de durabilité.</p> <p>Se reporter à la page 12 (Apprentissage et perfectionnement) du Sommaire des données.</p> |
| Gestion du risque environnemental et social | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 73 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. |
| FS1 | Politiques comprenant des éléments environnementaux et sociaux précis applicables aux secteurs d'activité | <p>Voir ci-dessus.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 116 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 14 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 31 (Gestion du risque) du Rapport climatique.</p> |
| FS2 | Méthode d'évaluation et d'examen du risque environnemental et social dans les secteurs d'activité | <p>Voir ci-dessus.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 116 (Risque environnemental et social) du RA, à la page 54 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité, à la page 14 (Rapport sur les Principes de l'Équateur) du Sommaire des données et à la page 38 (Mobilisation auprès de nos clients sur la préparation à la transition climatique) du Rapport climatique.</p> |
| FS3 | Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales prévues dans les ententes ou les transactions avec les clients | Voir ci-dessus. |
| FS4 | Processus d'amélioration des compétences du personnel en matière de mise en œuvre des politiques et procédures environnementales et sociales | Voir ci-dessus. |
| FS9 | Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques | Voir ci-dessus. |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|--|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite) | | |
| Inclusion financière | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 29 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité. |
| FS14 | Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes défavorisées aux services financiers | Se reporter à la page 34 (Inclusion financière – Services bancaires équitables et accessibles) du Rapport de durabilité. Nous sommes déterminés à créer des produits et des services spécialisés qui rendent nos offres plus accessibles, et à veiller à ce que nos installations et nos services soient accessibles à tous. Nos initiatives comprennent l'accès de plain-pied ou par rampe d'accès à nos succursales, les guichets de hauteur réduite, l'information sur le compte et le matériel imprimé dans d'autres formats (p. ex., gros caractères, braille, message audio ou texte électronique), le service de relais téléphonique et les services d'interprète gestuel (langue des signes québécoise ou LSQ en français et langue des signes américaine ou ASL en anglais). Nous cherchons continuellement des occasions d'améliorer nos produits et services afin de mieux soutenir nos clients et nos employés handicapés. Pour en savoir plus, consulter notre site Web . |
| FS16 | Initiatives visant à améliorer la littératie financière, par type de bénéficiaire | Se reporter à la page 36 (Littératie financière) du Rapport de durabilité. |
| Droits de la personne | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 82 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité. |
| 412-2 | Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne | Voir ci-dessus. |
| Innovation et numérisation | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 88 (Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité. |
| Mesure de BMO | Adoption des services numériques et mobilisation | Se reporter à la page 26 (Suivi de nos progrès – Innovation et numérisation) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 17 (Innovation et numérisation) du Sommaire des données. |
| Efficience opérationnelle | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 51 (Efficacité opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 43 (Émissions de gaz à effet de serre opérationnelles) du Rapport climatique. |
| 302-1 | Consommation d'énergie au sein de l'organisation | Se reporter à la page 6 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2023 . |
| 302-3 | Intensité de l'énergie | Se reporter à la page 6 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2023 . |
| 302-4 | Réduction de la consommation d'énergie | Se reporter à la page 51 (Efficacité opérationnelle) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 6 (Efficacité opérationnelle) du Sommaire des données. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2023 . |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|--|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite) | | |
| Efficiences opérationnelles (suite) | | |
| 303-1 | Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée | Se reporter à la page 6 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. |
| 306-2 | Gestion des répercussions importantes liées aux déchets | Se reporter à la page 53 (Efficacité opérationnelle – Travailler à l'élimination des déchets et à une économie circulaire) du Rapport de durabilité. Se reporter à la page 6 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. |
| 306-3 | Déchets produits | Se reporter à la page 6 (Efficiences opérationnelles) du Sommaire des données. |
| Finance durable | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 39 (Finance durable) du Rapport de durabilité. |
| 203-1 | Investissements dans les infrastructures et les services qui s'y rapportent | BMO a dirigé des investissements de 500,3 millions dans le développement communautaire au cours de l'exercice 2023 (cette information est incluse dans notre suivi de la finance durable à la page 40 du Rapport de durabilité). Des investissements dans le développement communautaire sont des investissements qui favorisent l'essor économique, le logement abordable, la revitalisation ou la stabilisation et les services communautaires là où BMO Groupe financier est présent aux États-Unis afin de répondre aux besoins des personnes ou collectivités à revenu faible ou modeste. La valeur monétaire totale des investissements admissibles en vertu de la loi sur l'accès au crédit des collectivités (<i>Community Reinvestment Act</i>) est exprimée en dollars américains, pour la période indiquée et pour les États-Unis seulement. |
| FS5 | Interactions avec les clients, les entités détenues et les partenaires commerciaux concernant les risques environnementaux et sociaux et les occasions dans ce domaine | Nous faisons équipe avec nos clients et nos fournisseurs pour comprendre et gérer notre exposition aux risques d'ordre social et environnemental, et pour saisir les occasions dans ces domaines. L'équipe Finance durable de BMO est chargée de mettre en valeur les possibilités de finance durable auprès des clients de tous les secteurs d'activité, de renforcer l'engagement des clients et de repérer les occasions de proposer nos produits et nos services à mesure que le marché de la finance durable prend de l'expansion. Au sein de BMO Gestion mondiale d'actifs, l'équipe Investissement responsable aide les investisseurs à comprendre et à exercer leur influence pour favoriser l'action climatique. Pour en savoir plus, se reporter à la page 39 (Finance durable) et à la page 54 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité. |
| FS10 | Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution auprès desquelles l'organisation est intervenue à l'égard des questions environnementales et sociales | Nous indiquons le nombre de sociétés émettrices auprès desquelles nous sommes intervenus et le nombre de rencontres avec les membres des conseils d'administration de ces entreprises. Toutefois, nous ne divulguons pas ces chiffres en pourcentage du nombre total de nos sociétés émettrices. Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité. |
| FS12 | Politiques en matière de vote appliquées dans le cas d'enjeux environnementaux ou sociaux, à l'égard d'actions donnant droit de vote à l'organisation déclarante ou lui permettant de donner des conseils à cet égard | Se reporter à la page 9 de la Communication de l'information conformément aux normes du SASB (FN-AC-410a.3). |

| Information GRI | Description | Références pour 2023/commentaire/explication de l'omission |
|---|---|---|
| PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (suite) | | |
| Approvisionnement durable | | |
| 3-3 | Gestion des enjeux importants | Se reporter à la page 54 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité. |
| 308-1 | Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux | <p>Notre processus rigoureux de sélection des fournisseurs contient des questions sur les pratiques de responsabilité environnementale et sociale dans les activités d'une entreprise. L'équipe Approvisionnement de BMO collabore avec notre Bureau de la durabilité pour repérer et surveiller toute exposition aux risques environnementaux et sociaux au sein de notre chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le pourcentage de nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés n'est pas divulgué.</p> <p>Motif de l'omission : contraintes de confidentialité.</p> <p>Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 54 (Approvisionnement durable) du Rapport de durabilité.</p> |
| 415-1 | Contributions politiques | <p>BMO appuie les efforts en faveur de la transparence des systèmes électoraux dans les territoires où il fait des affaires. BMO n'utilise pas des fonds de l'organisation pour appuyer des candidats à des postes électifs ou des partis politiques au Canada ou aux États-Unis.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Deux comités d'action politique associés à BMO Financial Corp. sont inscrits auprès de la Federal Election Commission (FEC) : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General. Au cours de la période s'étant terminée le 31 octobre 2023, ces fonds ont versé des contributions totales de 179 000 dollars américains à des candidats et à des formations politiques aux États-Unis. Les sommes prélevées du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General se sont élevées à 175 000 dollars américains et à 3 500 dollars américains, respectivement.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter notre Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying.</p> |

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse sustainability@bmo.com



Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Le balado Sustainability Leaders présente les esprits novateurs et les points de vue diversifiés qui repoussent les limites quant aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

<https://leadersetdurabilite.bmo.com/fr/home/balado-sustainability-leaders/>

